



ACTUS

Réseau des territoires
Formation
Forêt des collectivités
Bois énergie
Bois construction
Montagne
Multifonctionnalité

ZOOM

Importante avancée dans la maîtrise du foncier : la signature du partenariat entre les Communes forestières de Rhône-Alpes et la Safer Rhône-Alpes

Nombre de rapports soulignent depuis plusieurs décennies la nécessité de récolter plus de bois dans les forêts françaises. Le dernier en date, d'avril 2015, évoque un « extrême morcellement » de la propriété comme principal facteur de sous-exploitation des forêts privées. En affirmant le rôle d'aménageur du territoire des élus, la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, offre de nouveaux moyens d'action pour valoriser durablement des parcelles forestières non gérées. L'union régionale des associations départementales de Communes forestières de Rhône-Alpes, et la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural Rhône-Alpes (Safer) ont décidé d'une action commune pour concrétiser rapidement l'application de ce nouveau cadre législatif, et amener par la même, une contribution à la réduction du morcellement forestier. La signature de convention de partenariat du 3 juin, entre les Communes forestières et la Safer, constitue une avancée importante dans la maîtrise du foncier par les collectivités.

actus

Assemblée générale de l'association des Communes forestières

Les ventes de bois

Une réunion « scolytes, chablis... bois énergie » sur le territoire d'Arlysère

Composition du conseil d'administration de l'association des Communes forestières

Création d'un comité scolytes Pays de Savoie

Signature de la convention entre Bois des Alpes et Bois Qualité Savoie

agenda

5 09

Formation « chasse » Avec le PNR du Massif des Bauges

30 09

Vente publique d'automne | pôle bois | 8h30

Rumilly - 74



Après la présentation des structures, du rôle de chacun des partenaires par leurs présidents, Gilles Flandin pour la Safer Rhône-Alpes, Roger Villien pour les Communes forestières de Rhône Alpes, et de l'enjeu de ce rapprochement, l'intervention d'Alain Féougier, président des Communes forestières d'Ardèche a rappelé l'implication du département dans l'avancée de cet accord.

L'Ardèche est à ce titre un département précurseur sur l'action foncière en Rhône-Alpes avec la signature, le 11 juillet 2014, d'une convention départementale entre les Cofor 07 et la Safer, en amont des avancées législatives de la Loi d'avenir pour

l'agriculture, l'alimentation et la forêt fixant trois objectifs majeurs : organiser des formations pour les élus (la première a eu lieu le 16 décembre 2014), réaliser des opérations de mobilisation foncière sur des sites à enjeux, appuyer les collectivités en matière de stratégie foncière.

Les Communes forestières de Rhône-Alpes ont positionné l'inscription de ce projet dans l'AMI Dynamic Bois de l'ADEME, permettant de valoriser des parcelles forestières actuellement non gérées. Au côté des Communes forestières, pas moins de 20 partenaires, comme COFORET, ONF, Safer, FCBA, ou des partenaires économiques, construisent ensemble une réponse à Dynamic Bois pour la mi-août, dont la force de propos reste cependant orientée vers la nécessité de travailler main dans la main avec les propriétaires privés pour lutter contre le morcellement du foncier. Cette action foncière est proposée sur 4 territoires pilotes : PNR des Monts d'Ardèche, Communauté de communes du Grévisaudan, PNR de Chartreuse, et Communauté de communes du Trièves.

Henri Battie, président de COFORET, Gérard Leras, conseiller régional délégué au foncier, se réjouissent d'un tel accord, évoquant respectivement la nécessité d'avoir un partenariat entre le public et le privé, pour travailler sur les questions de morcellement du foncier forestier, et d'intervenir aussi sur les parcelles sylvopastorales, qui ne sont ni des champs, ni des parcelles forestières. Mathilde Massias, chef du service de la forêt, du bois et des énergies de la DRAAF Rhône-Alpes, pose quant à elle la question du rôle du préfet dans la procédure des biens vacants sans maître – une liste doit être communiquée aux communes au plus tard le 1er juin de chaque année – précisant que le SERFOBE va apporter son concours pour trouver une solution technique permettant de réaliser ces listes.

Une offre de service pour répondre aux besoins des collectivités et concrétiser leurs projets

Le partenariat entre les Communes forestières et la Safer prévoit tout d'abord des opérations générales de sensibilisation et de formation à destination des élus sur les nouveaux outils à leur disposition :

- un droit de préemption est créé au profit des communes sur les propriétés boisées de moins de 4 ha contigües à une forêt communale,
- les communes bénéficient d'un droit de préférence sur les propriétés boisées de moins de 4 ha vendues sur le territoire communal, même lorsqu'elles ne sont pas propriétaires,
- la procédure des biens vacants et sans maître a été révisée pour permettre aux communes d'appréhender et mettre en valeur les biens fonciers non bâtis sans propriétaire.



Ce partenariat prévoit également que les collectivités disposent d'un accès privilégié à la veille foncière (suivi des déclarations d'intention d'aliéner Safer) en ligne sur le [site de la Safer](#) pour une meilleure connaissance et un meilleur suivi des transactions foncières sur leurs territoires.

Mais il est avant tout opérationnel et vise l'action foncière par de la co-construction de projets dans les territoires, avec les élus locaux et les acteurs de la filière :

- restructuration de massifs forestiers publics ou privés,
- maîtrise foncière pour des projets de desserte ou de zones à enjeux environnementaux,
- accroissement de la surface de forêts gérées, etc.

Epaulées par l'association des Communes forestières, les collectivités trouveront dans la Safer un opérateur à même de les accompagner dans les différentes phases de l'élaboration et de la réalisation de leurs projets : définition des objectifs poursuivis, choix d'une stratégie et des outils à mobiliser, analyse de la faisabilité foncière dans le contexte local, négociation, mise en œuvre de procédures (droits de préemption et de préférence, biens vacants et sans maître), etc.

Dès 2015, les communes pourront bénéficier de cycles de formation sur le foncier, de l'accès privilégié à la veille foncière, et d'un accompagnement stratégique et technique pour la réalisation de leurs projets.

[Télécharger](#) la plaquette de présentation du partenariat Communes forestières | Safer.

ACTUS | forêt des collectivités

Assemblée générale de l'association des Communes forestières de Savoie

Près de 60 élus étaient présents à l'assemblée générale de l'association des Communes forestières de Savoie qui s'est déroulée à St-Pierre-d'Albigny, samedi 30 mai 2015. L'occasion de dresser le bilan de l'année 2014, d'examiner les actions et les projets porteurs de développement.

En ouverture de séance, Roger Villien, président de l'association des Communes forestières de Savoie, a rendu un hommage à Jean-Claude Monin, son homologue de 1983 à 2011, décédé fin 2014. Animé d'un pouvoir de conviction fort, Jean-Claude Monin n'a eu de cesse, dans ses nombreux mandats, comme dans ses fonctions de président de Bois des Alpes, à donner de la cohérence à l'économie de la ressource forestière, à participer à sa structuration. Son rôle de président de l'union régionale des Communes forestières Rhône Alpes a par ailleurs largement contribué au rayonnement du massif alpin.

Après la partie statutaire, le rapport d'activité 2014 de l'association a présenté ses quatre principaux axes de travail :

- le suivi des politiques et l'appui aux communes forestières,
- le suivi des territoires de projets forestiers,
- la sensibilisation et la communication,
- les formations.

Mais bien d'autres sujets cruciaux étaient inscrits à l'ordre du jour :

Information sur la renégociation du Contrat Etat-ONF-FNCOFOR

Suite au projet de Bercy visant à augmenter de 50 millions d'euros sur 3 ans la contribution des collectivités au financement de l'ONF, les Communes forestières se sont fortement mobilisées. Le profond désaccord des élus a conduit le ministre Stéphane Le Foll à réviser les conditions de ce contrat : la contribution des communes ne serait pas majorée en 2015 ; une renégociation du Contrat Etat/ONF/FNCOFOR un an avant son terme qui était prévu en 2016.

Roger Villien signale que la fédération nationale des Communes forestières, son réseau et ses élus, bien qu'ils soient attachés au régime forestier et au service public rendu par l'ONF, n'ont accepté d'entrer en négociation qu'à une seule condition : « aucun nouvel effort financier des collectivités ne sera acceptable et encore moins possible ».

Roger Villien fait ensuite un rapide retour sur la mission d'analyse des coûts de gestion de la forêt communale réalisée par quatre inspecteurs des ministères des finances, de l'agriculture et de l'écologie. Il indique qu'ils ont relevé un besoin de clarifier la frontière entre le régime forestier et le domaine concurrentiel. Des recommandations ont également été proposées pour réduire les coûts du régime forestier, comme le regroupement de la gestion des forêts des collectivités, ou la rationalisation des modes de ventes les plus coûteux (la pratique de l'affouage).

La Loi d'avenir et les nouvelles mesures

Une présentation est faite des nouveaux outils de la Loi d'avenir sur l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (LAAAF) pour agir dans les territoires :

Les biens vacants et sans maître : ouverture de la procédure aux propriétés en nature de bois et forêts pour lesquelles la TFNB (taxe sur le foncier non bâti) n'est pas réglée pendant 3 ans. Le préfet devait envoyer aux communes la liste de ces biens avant le 1er juin de l'année.

Le droit de préférence : il permet aux communes d'acquérir de petites parcelles boisées.



Le droit de préemption : il permet d'acquérir des parcelles contiguës aux forêts communales.

Le groupement d'intérêt économique et environnemental forestier (GIEEF) : c'est un nouvel outil de gestion de la forêt privée qui encourage le regroupement de l'exploitation des parcelles et la commercialisation groupée des bois.

Gestion durable / Mobilisation : en forêt publique l'ajournement des coupes proposées par l'ONF à l'état d'assiette doit faire l'objet d'une notification motivée à l'autorité administrative.

Coupes dans les espaces boisés classés : le code de l'urbanisme soumet à déclaration en mairie toutes les coupes réalisées dans les espaces boisés classés (interdiction de défrichement et déclaration de coupe, sauf s'il existe un Document de gestion durable).

Autorisation de défrichement et dispositif d'indemnisation : les défrichements autorisés donnent obligatoirement lieu à la mise en œuvre de mesures compensatoires dans le cadre du Code forestier, (travaux de boisement ou de reboisement ou des travaux sylvicoles, versement d'une indemnité d'un montant équivalent au Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois).

Intervention de l'ONF sur les ventes de bois contractualisation, cours des bois, perspective

Un bilan financier 2014 des forêts communales de Savoie est présenté. Les perspectives pour 2015 indiquent une très forte tension sur les prix des sciages. Bien que les contrats d'approvisionnements suscitent des interrogations en termes d'engagement des acteurs, la demande nationale est d'orienter le choix vers le bois façonné.

Information sur les financements de l'Assemblée des Pays de Savoie

Lionel Mithieux vice-président du conseil départemental en charge de l'agriculture et de la forêt a mis l'accent sur la politique de l'Assemblée des Pays de Savoie en faveur de la filière forêt-bois. Un million d'euros a été engagé en 2015 sur la politique forestière.

Transport de bois rond en Savoie

Le réseau identifié (routes nationales et autoroutes) doit être complété dans le cadre d'un dispositif mis en place par le conseil départemental. Une charte, conclue entre le conseil départemental de Savoie et les acteurs de la filière bois, fixe un nouveau tonnage sur les voies départementales à 57 tonnes. Il s'agit d'un acte d'engagement entre les deux partenaires.

De cette manière, les signataires s'engagent à favoriser le respect des limitations de tonnage et mettre en place une procédure de traçabilité des transports.

Pour que l'utilisation de certains itinéraires de transport de bois rond à 57 tonnes de PTAC (Poids total autorisé en charge) se fasse dans de bonnes conditions, les gestionnaires de voirie souhaitent avoir une meilleure connaissance du transport par rapport aux conditions particulières de l'usage des chaussées (barrière de dégel, route détremée, travaux...). Il est donc demandé aux acteurs de la filière de compléter et envoyer la charte d'exécution d'un chantier dès le premier camion. Cette charte qui sera informatisée (<http://www.savoieboisrond.fr>), sera envoyée au gestionnaire des voiries départementales à savoir les territoires de développement local du conseil départemental (TDL) du lieu de chargement, à la commune de départ et à l'unité forêt filière bois du conseil départemental de Savoie.

Les ventes de bois en Savoie

Le volume vendu en forêts communales est de 31 425 m³ pour un montant de 1 220 059 €.

73 articles à vendre.

Nombre d'acheteurs 14

Taux d'invendu : 32%

De façon générale, le sapin a légèrement augmenté avec un retour des prix du printemps 2014. Les cours de l'épicéa se sont stabilisés. Le premier acheteur est Scierie de Savoie Lapiere et Martin avec 11 500m³, le second, Monnet Sève, avec 8 100m³.

La tendance a été conforme aux premières ventes de Rhône-Alpes avec très peu de concurrence et un taux d'invendu de 40%.

Une réunion « scolytes, chablis, bois énergie » sur le territoire d'Arlyserre

Suite à la recrudescence des attaques de scolytes sur les forêts du territoire et aux épisodes neigeux importants de l'hiver 2014/2015 qui ont généré de la casse en forêt et des volumes importants de bois de chablis, phénomènes propices à la propagation des scolytes, le territoire a invité début juin, à la mairie d'Albertville, l'ensemble des maires d'Arlyserre et leurs adjoints en charge de la filière bois et/ou des chaufferies bois, les partenaires acteurs de la mobilisation du bois énergie local, les référents scolytes du territoire Arlyserre.

Une trentaine de personnes a répondu présent. S'agissant d'un problème concernant la majorité des communes du territoire, et dans la double perspective de limiter la propagation de la maladie et d'utiliser au mieux des bois valorisables en bois énergie, le sujet a suscité de nombreuses réactions et un vif intérêt de la part des élus.

En seconde partie de réunion, fut évoqué le sujet de la production de bois énergie locale, dont le développement constitue un enjeu au regard des projets actuels de chaufferies bois. En effet, des projets de réseaux de chaleur bois énergie d'envergure sont projetés sur les communes de Ugine et Albertville, avec une consommation annuelle cumulée en combustible bois estimée à 25 000 tonnes.

Cette demande implique de structurer une dynamique d'approvisionnement, grâce, notamment à la création d'une plateforme de stockage proche des deux communes pouvant desservir de futures installations dans les vallées de la Tarentaise et Maurienne. Cette dynamique permettra en outre de sécuriser l'approvisionnement des dites chaufferies et de s'inscrire dans une logique de circuit court, positive pour les entreprises locales.

Association des Communes forestières de Savoie

Composition du conseil d'administration | Mai 2015

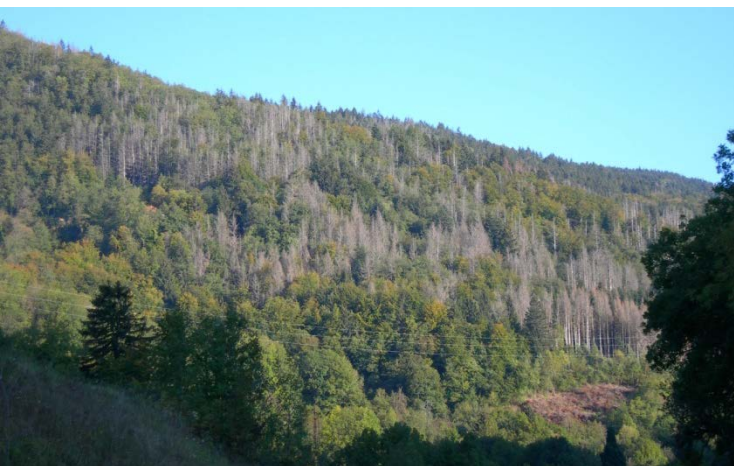
Président	VILLIEN	Roger	Maire de La Bauche
Vice-président	COMMUNAL	Georges	Maire d'Arvillard
Vice-président	DOMONNAZ	Jacky	Maire de Bonvillaret
Secrétaire	SCHENKL	Jacqueline	Maire de Montendry
Trésorier	MULLER	Raymond	Adjoint à Cevins
Membre	VAIRETTO	André	Maire de Notre Dame des Millières
Membre	BLANQUET	Denis	Maire de St Thibaud de Couz
Membre	GUILLAUD	Jean-Pierre	Maire de Myans
Membre	GUISSANT	Franck	Adjoint au Bourget du Lac
Membre	THOMAS	Jean-Claude	Adjoint à La Chapelle
Membre	VAUSSENAT	Gilles	Adjoint à St Baldoph
Membre	DARVEY	Albert	Maire de Lescheraines
Membre	GALLIOZ	Jean-Michel	Maire de St Michel de Maurienne
Membre	FABRE	Maryse	Maire de St François de Sales
Membre invité	DOIX	Thierry	Scieur/Exploitant
Membre coopté	BUTTARD	Jean-Marc	Maire d'Avrieux

ACTUS | forêt des collectivités

Création d'un comité scolytes Pays de Savoie

C'est dans le but d'enclencher une offensive face à la montée en puissance des attaques de scolytes sur les forêts des départements savoyards depuis plus d'une année, favorisée par des conditions climatiques propices à leur propagation, qu'un comité scolytes a été activé à l'échelle des deux Savoie.

Co-piloté par le Pôle excellence bois et les directions départementales des territoires de Savoie et de Haute-Savoie, le comité a été mis en place le 3 mars 2015. Son objet est de fédérer tous les acteurs concernés pour lutter efficacement et rapidement contre les risques de prolifération de scolytes. Et par là même, organiser la mise en œuvre de moyens d'exploitation et de vidange rapide proportionnée à l'importance de la crise. L'Assemblée des Pays de Savoie a également pris des mesures d'aides pour soutenir cette mobilisation « bûcherons pompiers », travaux de lutte contre les scolytes, stockage des bois.

**Une forte mobilisation**

Près de vingt structures se sont rapprochées pour essayer d'endiguer ce fléau ravageur : Assemblée des Pays de Savoie, associations des Communes forestières de Savoie et de Haute-Savoie, association des entrepreneurs de travaux forestiers (ASDEFS), chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc, Coforêt, Centre régional de la propriété forestière (CRPF), département santé des forêts, directions départementales des territoires de Savoie et de Haute-Savoie, groupement des scieurs de Savoie et de Haute-Savoie, Office national des forêts de Savoie et de Haute-Savoie, Pôle excellence bois, Syndicat des propriétaires forestiers de Savoie, union des forestiers privés de Haute-Savoie, union des groupements des sylviculteurs de Savoie.

Un processus de détection et de lutte mis en place via un réseau de référents territoriaux

Les personnes observant une attaque de scolytes (quand l'insecte est encore présent dans l'arbre) sont invitées à contacter un référent territorial qui vérifie et s'assure de la présence réelle de l'insecte et enclenche le processus de lutte en expliquant au propriétaire qu'il doit procéder à l'exploitation des arbres concernés. La liste des référents territoriaux est consultable sur le site internet du Pôle excellence bois (www.poleexcellencebois.fr)

Un arrêté préfectoral de lutte phytosanitaire obligatoire (exploitation des bois concernés), évolutif et temporaire en fonction des attaques, sera pris au niveau de chaque commune concernée par une attaque.

L'ensemble des opérateurs et des entreprises (travaux forestiers, transport, exploitation forestière et scierie, autres opérateurs potentiels) s'engagent dans ce schéma de mobilisation pour être plus efficaces.

Comment détecter l'insecte ?

Le principe de la détection consiste à repérer les attaques de scolytes suffisamment tôt, quand ils sont encore au stade de larves à l'intérieur de l'arbre. Il s'agit de récolter en urgence les arbres concernés sur cet îlot afin d'éviter que les insectes s'envolent vers d'autres arbres.

Un écoulement de résine, de la sciure sur le tronc peuvent signaler la présence de scolytes. Ensuite, la cime de l'arbre non alimentée en sève jaunit, puis les aiguilles deviennent rouges, entraînant la mort de l'arbre ; à ce stade, il est alors trop tard pour entreprendre la lutte sanitaire, l'insecte étant parti.

Les arbres concernés sont les épicéas, surtout ceux affaiblis par les coups de vent, la sécheresse.

ACTUS | bois construction

Signature de la convention entre Bois des Alpes et Bois Qualité Savoie

Une convention de partenariat entre les deux associations a été signée le 3 juillet dernier au Pôle excellence bois, lors de l'assemblée générale de l'association BQS, au cours de laquelle Anthony Bétemps, de la scierie éponyme, a été élu président.



Depuis 2006 la **BQS** rassemble des entreprises de la filière bois des Pays de Savoie afin de valoriser sur le marché de la construction des produits majoritairement issus et transformés dans ce périmètre. Cette marque commerciale, initiée par un regroupement de scieurs hauts-savoyards, a élaboré un cahier des charges valorisant au mieux le savoir faire et les compétences des entreprises et proposant une offre de produits de haute qualité.



Garantie de qualité de produits et de services, la **certification Bois des Alpes** assure à 100% la provenance, la transformation locale, la traçabilité, le respect des normes et des caractéristiques techniques (PEFC, séchage...).

Elle favorise la valorisation des bois issus du massif alpin français dans la construction locale.

L'association Bois des Alpes défend, gère et soutient la promotion de la certification ; elle accompagne les entreprises certifiées, les aide à rester compétitives sur le marché.

Objectifs du partenariat

- Convenir des actions à entreprendre afin de faciliter l'accès des entreprises BQS à la certification. Des audits groupés BDA/BQS pourront être proposés dans le cas d'un organisme certificateur ayant la double compétence.
- Bénéficier de la force de chacune des démarches pour augmenter la présence de produits de qualité en Pays de Savoie.

Cette signature constitue un atout supplémentaire de la valorisation de la ressource locale comme levier de développement économique d'un territoire.



Anthony Bétemps, président de BQS
Daniel Bignon, président de Bois des Alpes

À CÔTÉ

À CÔTÉ | Ain

Restitution du PAT dans le territoire du Haut-Bugey

Afin d'obtenir une vision actuelle et prospective des besoins en bois, de la ressource disponible et des solutions logistiques à développer, le territoire du Haut-Bugey a décidé de se lancer, en 2013, dans la mise en œuvre d'un plan d'approvisionnement territorial (PAT), avec le soutien technique de l'association des Communes forestières. Les résultats de cette étude ont été présentés le 21 avril 2015 à la salle des fêtes de Maillat. [Lire la suite](#)

Un travail collaboratif au secours des pistes forestières

Pour permettre la réalisation des travaux et des coupes de bois dans de bonnes conditions, il est nécessaire que chaque commune dispose d'un réseau de routes et pistes forestières entretenu. Mais il arrive parfois que les maires soient confrontés aux problèmes de remise en état des voiries après les travaux d'exploitation. Pour favoriser de meilleures relations entre élus et exploitants, l'association des Communes forestières de l'Ain et les chartes forestières du Massif du Bugey ont organisé une soirée de sensibilisation le 16 avril 2015 à Cormaranche-en-Bugey. [Lire la suite](#)

Mieux administrer les forêts : une pochette didactique conçue pour les élus du Massif du Bugey

Les chartes forestières du Massif du Bugey couvrent 151 communes et les deux tiers de la surface boisée du département de l'Ain. A la faveur d'une expérience de trois ans, l'animatrice des chartes a pu cibler des besoins d'information sur des sujets ou des dispositifs liés à la forêt, au bois et à son utilisation. Une pochette de neuf fiches a été constituée, apportant des réponses concrètes pour administrer au mieux la forêt. Destiné prioritairement aux élus et aux partenaires, cet outil didactique précieux sera par la suite largement diffusé. L'ambition à terme est de fournir un véritable vade-mecum de la forêt pour optimiser sa gestion. [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Ardèche

La construction en bois local au cœur des préoccupations des élus ardéchois : retour d'un voyage d'étude

Les projets de construction bois en circuit court avec utilisation de la ressource locale deviennent, pour grand nombre de communes, des pistes tangibles et significatives de développement économique mobilisant de nombreux emplois locaux. En comprendre les enjeux pour la filière et le territoire, ou les facteurs de réussite, tel était l'objet du voyage d'étude inscrit dans le cycle de formation 2015, entrepris en juin dernier par une délégation ardéchoise composée d'élus, de propriétaires forestiers, d'architectes, d'association et d'institutionnels. [Lire la suite](#)

Ventes de bois : la marche à suivre

Dans la lettre du Vinobre du mois de juin, les administrés pourront trouver un communiqué co-écrit par les COFOR 07, le CRPF Rhône-Alpes et la CCV expliquant la marche à suivre lors d'une vente de bois. [Lire la suite](#)

Résultats des ventes de bois ONF 07-26

Les ventes de bois connaissent d'une fois à l'autre des variations substantielles qu'il est nécessaire d'analyser, de comprendre. Si les contraintes de l'activité scierie et ses aléas en sont une des principales raisons, la frilosité du marché de l'immobilier n'en est pas moins responsable. [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Drôme

Un plan d'approvisionnement territorial dans le Diois

La communauté de communes du Diois, qui regroupe 52 communes et dont la surface forestière couvre plus de 50% de son territoire réfléchit à l'opportunité de réaliser un plan d'approvisionnement territorial, avec le soutien de l'association des Communes forestières. Le projet a pour objet de faire un état des lieux de la ressource forestière disponible sur le territoire, et des conditions pour sa mobilisation. Il est soutenu par le conseil départemental. [Lire la suite](#)

Le SIVU du Bagnol joue le jeu du bois des forêts drômoises pour la construction de son espace d'animation

La future salle d'animation intercommunale fait appel à la ressource locale, certifiée Bois des Alpes, tout comme à l'expertise des entreprises drômoises et voisines pour offrir aux usagers un bel espace en bois, respectant le site naturel et le caractère rural du patrimoine environnant. [Lire la suite](#)

Des acteurs drômois remarquables à l'assemblée générale de Bois des Alpes

Le 9 juillet, se tenait l'assemblée générale de Bois des Alpes au col du Lautaret, aux confins de l'Isère et des Hautes Alpes. Chefs d'entreprises, enseignants, élus, acteurs économiques, architectes, scientifiques..., s'étaient donné rendez-vous pour former une cordée de femmes et d'hommes portée par la thématique : « la valorisation de la ressource locale bois est l'affaire de tous ». La Drôme a tenu son rang. [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Haute-Savoie

Les élus de Haute-Savoie bénéficient de la formation « Elus, forêt, bois : les essentiels pour agir »

De par l'aspect multifonctionnel de la forêt et des enjeux qu'elle suscite, les élus, en tant que propriétaires forestiers, sont amenés à prendre de nombreuses décisions dont le champ et l'importance ne cesse de croître. Pour leur apporter appui et conseils, le réseau des Communes forestières a ouvert une formation spécifique délivrant les clés de la gestion durable de leur forêt. [Lire la suite](#)

Les ventes de bois en Haute-Savoie [Lire la suite](#)

Composition du conseil d'administration de l'association des Communes forestières de Haute-Savoie [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Isère

Un bilan positif de la 14^e édition de la fête de la forêt de montagne

La fête de la forêt de montagne est un rendez-vous incontournable du monde forestier du département de l'Isère. Organisé tous les deux ans, cet événement s'est tenu cette année les 12, 13 et 14 juin 2015 sur la commune de Lans-en-Vercors. [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Rhône-Alpes

AAP, un appel à projets investissements d'avenir, en faveur d'une meilleure performance énergétique des bâtiments

Afin de contribuer à l'objectif fixé par le gouvernement de rénover 500 000 logements et d'en construire 500 000 par an d'ici 2017, tout en répondant à la nécessité de performances énergétiques, des innovations technologiques et organisationnelles sont à prévoir. Les freins sont encore nombreux et des solutions tant techniques que financières doivent être imaginées. Souhaitant soutenir cette dynamique, l'ADEME a lancé en 2014, l'appel à projets investissements d'avenir « Méthodes industrielles pour la rénovation et la construction de bâtiments ». Une véritable opportunité pour le développement des filières courtes dans le domaine du bois construction ! [Lire la suite](#)

Association des Communes forestières de Savoie

Maison des Parcs et de la Montagne

256, rue de la République

73000 CHAMBERY

Tel : 04 79 60 49 09 | Fax : 09 72 27 14 22

savoie@communesforestieres.org

Chargée de mission : Lucile BUISSON

06 22 92 06 50 lucile.buisson@communesforestieres.org

Président : Roger VILLIEN

L e t t r e c o f i n a n c é e p a r l ' U n i o n E u r o p é e n n e

